

EDITORIAL

ON N'A PAS FINI D'ESSUYER LES PLATRES

PAR VINCENT ASSANTE

Chacun le sait aujourd'hui, seule une infime minorité d'associations dont l'ANPIHM avaient appelé les parlementaires en première lecture à rejeter le projet de loi intitulé « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », tant le texte présenté, sauf à être totalement modifié et à intégrer les propositions dont nous étions les porteurs, ne permettait pas d'envisager à terme une réduction conséquente des situations de handicap vécues au quotidien par un grand nombre de nos concitoyens.

En opposition à notre action, quelques éminents responsables des plus grandes associations expliquaient au contraire que le débat parlementaire permettrait d'améliorer largement le texte initial, puis un peu plus tard, devant la déception quasi générale que sur bien des points la loi votée venait de susciter, que la concertation au moment de l'élaboration des décrets permettrait cette fois une expression qualitative de « l'esprit de la loi ».

Mais un an après on s'aperçoit qu'à l'exception de deux décrets, l'un portant sur les ateliers protégés et l'autre sur l'AAH, tous les textes réglementaires ont obtenu un avis favorable de la part des représentants associatifs siégeant au Conseil national consultatif, certes parfois assortis de réserves, ce qui n'avait pas grand sens, l'essentiel pour le gouvernement étant que le « grand chantier présidentiel » ne soit pas contesté au travers de décrets recevant un avis négatif !

Et à présent, les mêmes représentants associatifs ne cessent, dans des interviews ou dans les éditoriaux de leur revue, d'exprimer des critiques acerbes : insatisfaction à propos de la garantie de ressources, retards et dysfonctionnements -- voire diminution de l'aide accordée -- en matière d'aide à l'autonomie, insuffisance de l'aide au poste en matière de travail protégé ou adapté, perplexité devant la nouvelle législation en matière d'emploi en milieu ordinaire et l'absence de caractère incitatif à une politique volontariste, inégalités dans la mise en place et les modalités de fonctionnement des Maisons départementales,... Comme si tout cela n'était pas prévisible depuis le début !

À l'heure où ces lignes sont écrites, il est encore trop tôt pour juger de l'utilité des nouvelles mesures au cours de cette rentrée scolaire. Espérons seulement à cette étape que les avancées incontestables dans ce domaine prévues par la loi trouvent toute leur effectivité dans l'intérêt des enfants en grandes situations de handicap depuis plus d'un siècle en termes de droit à l'éducation.

En revanche, il est à craindre que les décrets et les arrêtés en matière d'accessibilité, dans bien des cas, ne réduiront pas les situations de handicap que plusieurs millions de personnes vivent au quotidien. Au point que l'ANPIHM a engagé une action auprès du conseil d'État pour faire annuler un décret bêtement rédigé dans ce que le rédacteur croie être les intérêts des constructeurs et qui crée en tout état de cause une difficulté supplémentaire aux personnes en situations de handicap susceptibles d'y être confronté.

Cette revue nous la dédions aux personnes en grande difficulté d'autonomie, militants de la Coordination Handicap et Autonomie, qui par leur audace exprimée dans une manifestation devant le palais de l'Élysée, siège de la Présidence de la République, ont obtenu que les limitations d'autonomie dûment constatées n'obéissaient pas à un cadran horaire bureaucratique de 12 heures mais devaient être prises en compte 24 heures sur 24 !

Vincent Assante

Président